

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **SICAV Axis Trésorerie** au 31 Mars 2023, qui font apparaître un actif net de **47.966.292** dinars pour un capital de **44.972.178** dinars et une valeur liquidative égale à **112,606** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois :

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les actifs de **SICAV Axis Trésorerie**, s'élevant au 31 Mars 2023 à 48.085.048 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 39.782.208 dinars, soit 82.73 % de valeurs mobilières et de 8.210.451 dinars soit 17,07 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001- 2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 28 avril 2023
Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4.1.1	39 782 208	36 279 905	39 918 462
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 380 893	2 659 867	2 309 642
Obligations et valeurs assimilées		37 401 315	33 620 038	37 608 820
Placements monétaires et disponibilités		8 210 451	26 349 860	20 603 635
Placements monétaires		-	19 175 263	14 002 342
Disponibilités		8 210 451	7 174 597	6 601 293
Autres Actifs	4.1.4	92 389	114 404	85 497
TOTAL ACTIF		48 085 048	62 744 169	60 607 594
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.5	53 552	55 884	53 066
Autres créditeurs divers	4.1.6	65 204	45 434	42 560
TOTAL PASSIF		118 756	101 318	95 626
ACTIF NET				
Capital	4.1.7	44 972 178	59 065 553	57 456 892
Sommes distribuables		2 994 114	3 577 298	3 055 077
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 386 081	2 894 910	295
Sommes distribuables de l'exercice en cours		608 033	682 388	3 054 782
ACTIF NET		47 966 292	62 642 851	60 511 969
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 085 048	62 744 169	60 607 595

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	453 044	450 255	1 849 332
Revenus des obligations et valeurs assimilées		453 044	450 255	1 760 688
Dividendes		-	-	88 644
Revenus des placements monétaires	4.2.2	451 377	379 951	2 149 268
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		904 421	830 206	3 998 599
Charges de gestion des placements	4.2.3	(131 521)	(136 540)	(587 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS		772 900	693 666	3 411 326
Autres charges	4.2.4	(24 104)	(24 453)	(104 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		748 796	669 213	3 306 456
Régularisation du résultat d'exploitation		(140 763)	13 175	(251 674)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		608 033	682 388	3 054 782
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		140 763	(13 175)	251 674
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		119 217	78 164	302 200
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	21 000	40 831
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		868 013	768 377	3 649 487

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	868 013	768 377	3 649 487
Résultat d'exploitation	748 796	669 213	3 306 456
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	119 217	78 164	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	21 000	40 831
Frais de négociation de titres	-	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	-	(2 467 968)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(13 413 690)	6 048 846	3 504 822
Souscriptions			
- Capital	12 280 708	15 388 088	115 694 350
- Régularisation des sommes non distribuables	418 617	433 416	(8 263 616)
- Régularisation des sommes distribuables	765 507	854 785	4 515 618
Rachats			
- Capital	(24 461 869)	(9 805 085)	(103 230 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	(841 387)	(262 350)	(298 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 575 266)	(560 008)	(4 912 337)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(12 545 677)	6 817 223	4 686 341
ACTIF NET			
En début de période	60 511 969	55 825 628	55 825 628
En fin de période	47 966 292	62 642 851	60 511 969
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	545 392	507 977	507 977
En fin de période	425 963	562 715	545 392
VALEUR LIQUIDATIVE	112,606	111,323	110,951
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,05%	5,26%	5,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2023

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Mars 2023, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC.2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR.2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 39 782 208 dinars au 31 Mars 2023, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			35 635 543	37 401 315	77,974%	1 765 772
	Obligations			10 689 514	11 041 498	23,019%	351 984
	Emprunt national			4 500 000	4 674 828	9,746%	174 828
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 002 146	2,089%	2 146
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 059 430	2,209%	59 430
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 040 372	2,169%	40 372
TN0JN6PVVH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	520 032	1,084%	20 032
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 052 848	2,195%	52 848
	Emprunt société			6 189 514	6 366 670	13,273%	177 156
TN0003400520	AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	200 000	204 307	0,426%	4 307
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05		3 000	90 000	94 350	0,197%	4 350
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	66 450	68 563	0,143%	2 113
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	139 720	144 892	0,302%	5 172
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	59 820	62 048	0,129%	2 228
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	600 000	605 807	1,263%	5 807
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	600 000	602 035	1,255%	2 035
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	40 000	40 136	0,084%	136
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	300 000	314 420	0,656%	14 420
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	500 000	504 142	1,051%	4 142
TN0006610505	ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	40 000	42 085	0,088%	2 085
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	76 500	77 309	0,161%	809
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 032 710	2,153%	32 710
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	30 000	30 516	0,064%	516
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	764	810	0,002%	46
TN0007310451	HL 2018-01_5A_8,3%		2 000	40 000	42 241	0,088%	2 241
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	125 000	125 748	0,262%	748
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	515 501	1,075%	15 501
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	500 000	542 192	1,130%	42 192
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	276 000	280 924	0,586%	4 924
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	505 020	520 727	1,086%	15 707
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	105 000	108 473	0,226%	3 473
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	94 500	97 626	0,204%	3 126
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	250 740	258 409	0,539%	7 669
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	50 000	50 699	0,106%	699
	Bons du trésor assimilables			24 946 029	26 359 817	54,955%	1 413 788
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	521 549	1,087%	37 549
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	52 155	0,109%	3 750
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 024 626	2,136%	57 626
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 457 974	5,124%	132 374
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	174 218	0,363%	8 859
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 385 521	4,973%	112 387
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	2 983 333	6,220%	69 133
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		100	95 950	103 662	0,216%	7 712
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		1 000	970 400	1 034 970	2,158%	64 570
TN0008000630	BTA 6% OCTOBRE 2023 (7 ans)		2 350	2 270 335	2 389 999	4,983%	119 664
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	125 390	0,261%	7 250

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ ou- V potentiel
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	91 283	0,190%	1 523
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 893 263	8,117%	177 628
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	270 271	0,563%	13 951
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	78 223	0,163%	8 482
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	206 809	0,431%	13 618
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		100	97 075	104 615	0,218%	7 540
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		386	376 118	403 733	0,842%	27 615
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		7 000	6 840 400	7 321 459	15,264%	481 059
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	78 798	0,164%	7 918
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	327 998	0,684%	28 797
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	329 968	0,688%	24 783
TNGUV3GCXU41 TN0001600287 TN9LYNLKMSY6	Titres OPCVM			2 093 833	2 380 893	4,964%	287 060
	FCP AAA		310	35 220	35 550	0,074%	330
	MCP SAFE FUND		880	103 119	119 504	0,249%	16 385
	ATTIJARI OBLIG. SICAV		2 823	300 012	302 770	0,631%	2 758
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 923 069	4,009%	267 587
	TOTAL			37 729 376	39 782 208	82,938%	2 052 832
Pourcentage par rapport à l'actif				82,733%			

4.1.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2023, le ratio susvisé s'élève à 17,07%.

4.1.3. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2023 une valeur comptable de 39 782 208 DT, soit 82,73% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM		
ETAT	4 675 638	26 359 817		31 035 455	64,54%
AB	1 179 967			1 179 967	2,45%
ATB	642 171			642 171	1,34%
ATL	818 562			818 562	1,70%
ATTIJ LEASING	42 085			42 085	0,09%
BH	1 110 019			1 110 019	2,31%
CIL	30 516			30 516	0,06%
HL	42 241			42 241	0,09%
STB	1 183 441			1 183 441	2,46%

TLF	280 924			280 924	0,58%
UIB	1 035 934			1 035 934	2,15%
ATTIJARI OBLIGATAIRE					
SICAV		302 770		302 770	0,63%
MCP SAFE FUND		119 504		119 504	0,25%
SICAV PATRIMOINE			1 923 069	1 923 069	4,00%
OBLIGATAIRE					
FCP AAA		35 550		35 550	0,07%
	11 041 498	26 359 817	2 380 893	39 782 208	82,73%

4.1.4. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 92 389 DT contre 114 404 DT au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/03/2022	31/12/2022
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	72 898	66 883	44 235
Retenue à la source sur BTA	19 491	47 521	41 261
Total	92 389	114 404	85 497

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 53 552 DT contre 55 884 DT au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/03/2022	31/12/2022
Rémunération du dépositaire.	7 467	7 467	5 999
Rémunération du gestionnaire.	46 085	48 417	47 067
Total	53 552	55 884	53 066

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 65 204 DT contre 45 434 DT au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Commissaire aux comptes	20 924	18 327	15 974
Etat retenue à la source	20 500	5 802	7 397
CMF	5 442	5 868	5 550
Jetons de présence	6 236	6 235	5 003
Publications	9 674	8 530	7 964
TCL	2 382	642	625
Autres créditeurs divers	47	30	47
Total	65 204	45 434	42 560

4.1.7. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	57 456 892
Nombre de titres	545 392
Nombre d'actionnaires	486

Souscriptions réalisées

Montant	12 280 708
Nombre de titres émis	120 405
Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(24 461 869)
Nombre de titres rachetés	239 834
Nombre d'actionnaires sortants	20

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	119 217
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	(422 770)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2023

Montant	44 972 178
Nombre de titres	425 963
Nombre d'actionnaires	471

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 453 044 DT contre 450 255 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations et titres émis par le trésor			
Revenus des BTA	309 885	288 807	1 132 169
Revenus des obligations	143 159	161 448	628 519
Revenus des titres OPCVM			
- Dividendes	-	-	88 644
Total	453 044	450 255	1 849 332

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 451 377 dinars contre 379 051 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt	12 102	12 393	112 250
Revenus des bons de trésor à CT	-	-	-
Revenus compte courant rémunéré	28 664	33 695	172 659
Revenus des prises en pension	410 611	333 863	1 864 358
Total	451 377	379 951	2 149 268

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 à 131 521 dinars contre 136 540 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	130 054	135 073	581 323
Rémunération du dépositaire	1 467	1 467	5 950
Total	131 521	136 540	587 273

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 24 104 DT contre 24 453 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	4 950	4 950	20 075
Redevances du CMF	14 450	15 008	64 591
TCL	1 757	1 548	7 953
Frais de publicité	1 710	1 710	6 935
Charge diverse	1 237	1 237	5 316
Contribution social de solidarité	-	-	-
Total	24 104	24 453	1040

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.